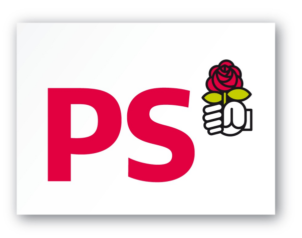




Bernard BAUDIN
Président de la Fédération nationale des Chasseurs
13, rue du Général Leclerc
92 136 Issy-les Moulineaux

Monsieur le Président,

Votre fédération a souhaité interpeller nos candidats à l'élection européenne en leur adressant un questionnaire relatif aux problématiques européennes de la chasse.

Vous trouverez ci-après nos réponses.

Souhaitant avoir répondu à vos interrogations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleures salutations,

Philip Cordery,
Secrétaire national à l'Europe,
Parti socialiste

LES REPONSES DES CANDIDATS DU PARTI SOCIALISTE / PARTI RADICAL DE GAUCHE AU QUESTIONNAIRE DE LA FERATION NATIONALE DES CHASSEURS

1) La directive « Oiseaux »

Cette directive, qui a plus de 35 ans, est à l'origine des très nombreux problèmes d'ouverture et de fermeture de la chasse pour les chasseurs d'oiseaux migrateurs, et notamment pour les chasseurs de gibier d'eau. C'est surtout l'interprétation très restrictive de la Cour de Justice européenne en 1994 qui a considérablement aggravé la situation, en imposant une vision très étroite du début de la migration avec comme référence le premier oiseau.
Pour changer la donne et aboutir à une plus grande souplesse dans les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, il faut d'abord appliquer la subsidiarité dans la gestion des espèces, dans les périodes de chasse et dans les modes de chasse.
Pour cela, il faut enfin tenir compte de la réalité des prélèvements, car certains modes de chasse aboutissent à des prélèvements dérisoires.

Il faut ensuite améliorer la connaissance scientifique des espèces de façon à tenir compte de l'état de conservation des espèces. Pour que cela fonctionne, les chasseurs doivent être des fournisseurs de données reconnus et respectés et être associés à la gestion des politiques de gestion de biodiversité au même titre que d'autres partenaires.
Enfin, il est impératif d'engager une modification des annexes de la directive afin de faciliter la gestion de toutes les espèces. Une bonne gestion doit à la fois intégrer la protection stricte des espèces et des espaces, mais aussi la régulation et la chasse selon les cas, que les espèces soient invasives, protégées ou en état de conservation favorable ou défavorable.
C'est dans le sens d'une concertation permanente entre le monde de la chasse et les instances européennes que nous mobiliserons les autorités françaises et les parlementaires européens.
C'est dans ce « mode d'emploi » que doivent s'ouvrir rapidement les négociations européennes concernant la chasse aux oies, dans le cadre d'un plan de gestion européen, dans un premier temps entre la Hollande, la Belgique et la France.

2) La directive « Armes »

Si cette directive est appréciée par les chasseurs, c'est parce que l'équilibre a été respecté entre la nécessaire lutte contre les trafics d'armes et la délinquance armée et le droit au respect des deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu. Le législateur ne s'est pas trompé de cible et cela s'est traduit par des dizaines de décrets et d'arrêtés pris par le Gouvernement français il y a quelques mois, pour la plus grande satisfaction des chasseurs, des tireurs sportifs, des amateurs de ball-trap et des collectionneurs.
Au Parlement européen, les parlementaires européens socialistes ne seront pas favorables à une nouvelle modification de cette directive que l'on vient tout juste de transposer en droit français.
Le cadre définit après des années de concertation avec les utilisateurs légaux est le bon et doit être défendu. Nous nous y engageons et seront à vos côtés.
Le seul point qui mérite encore une évolution de la réglementation européenne concerne les règles de neutralisation des armes, et c'est là aussi le modèle français qui doit être élargi à l'ensemble de l'Europe pour lutter contre les trafics.

3) Le bien être animal

Si la lutte contre la souffrance animale doit être l'une des priorités de tous ceux qui gèrent et utilisent des animaux domestiques et de rente, il faut néanmoins rappeler que ce sujet n'est pas de la compétence de l'Union européenne en ce qui concerne les animaux sauvages. Le principe de subsidiarité doit donc être appliqué.
Au Parlement européen, vous pouvez compter sur notre vigilance pour que le sujet ne soit pas à l'ordre du jour. De plus, il n'est pas question pour nous que l'Europe s'engage dans un débat sur le statut de l'animal.

4) L'importation de trophées

Les conventions internationales fixent déjà un cadre très contraignant pour les chasseurs qui souhaitent pouvoir récupérer leurs trophées. Il n'y a donc aucune justification particulière à compliquer le parcours du chasseur sous couvert de lutte contre les trafics. C'est un mauvais prétexte alors que l'économie de la chasse passe aussi par tous les produits dérivés, notamment dans certaines régions.

5) **Les grands carnivores**

Vous pouvez compter sur les parlementaires européens socialistes pour défendre une ligne de bon sens en matière de gestion des espèces, et notamment des grands carnivores. Lorsque la protection totale d'une espèce protégée ne se justifie plus en raison de son développement ou des dégats qu'elle provoque sur un territoire donné, il faut pouvoir prendre des mesures de gestion de la dite espèce, avec rapidité et efficacité. Si cela passe par une modification du statut de protection de ces espèces, alors il faudra tendre vers cette voie.
Aujourd'hui le loup, qui est une espèce qui se porte bien en Europe et qui provoque d'importants dégâts en France dans les troupeaux, doit faire l'objet d'une évolution de son statut. Il faut instaurer le principe de la réversibilité du statut de protection afin qu'une gestion réaliste puisse être instaurée au plus près du terrain pour tenir compte des modes d'élevages. C'est au prix de cette souplesse de gestion que la faune sauvage continuera de se développer dans toute l'Europe.

6) **La Politique Agricole Commune**

Grace à la mobilisation du Gouvernement français et notamment du ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, la réforme de la PAC qui est engagée va dans le bons sens. Elle va même être beaucoup plus favorable que par le passé aux chasseurs car les critères environnementaux sont plus contraignants. Ils répondent de plus en plus à vos demandes en matière de gestion des territoires et de protection de la biodiversité ordinaire.
Nous plaiderons avec détermination au niveau national et européen pour que l'on intègre, comme vous le demandez, des mesures en faveur de la faune sauvage et de la chasse dans les programmes de développement rural et dans les critères agri environnementaux.
L'enjeu est de taille car la chasse est un formidable atout de diversification du monde rural et déjà une réalité économique dans de nombreuses régions en Europe et en France.

7) **Le Parlement Européen**

Au cours de la mandature précédente, les parlementaires européens socialistes ont pris une part active à la création et à l'animation de l'Intergroupe « Chasse durable, Biodiversité, Activités rurales et Forêt ». Nous savons à quel point ce Groupe de réflexions et d'échanges revêt une importance capitale pour la défense et la promotion des 7 millions de chasseurs européens et de leurs actions sur la biodiversité et le développement rural.
Nous serons donc en première ligne pour promouvoir sa création pour la période 2014-2019 et vous pouvez compter sur le groupe socialiste pour y participer avec passion et conviction.

8) **Sujets divers**

La place des chasseurs et des pêcheurs dans les instances de concertation du Parlement européen et de la Commission européenne doit être considérablement renforcée au cours de cette mandature. Le monde de la chasse comme celui de la pêche de loisir sont de remarquables atouts pour l'équilibre de nos territoires, à la fois par leur connaissance des milieux naturels et de la faune sauvage, et plus généralement par leur contribution à l'activité et à l'emploi dans les zones rurales.
A l'heure où la priorité est aux emplois non délocalisables, l'économie de la chasse et de la pêche doit être aussi regardée sous cet angle dans les politiques européennes.